



Comité départemental Cyclotourisme de la Somme

Siège social : MAAM, 12 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS
N°Siret : 447 821 182 00030



Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2023

Présents : L. Payen, J. Estienne, P. Derouvroy, J. Lebon, B. Cordier, P. Sacleux, E. Tellier, Ch. Driencourt, M. Malivoir, D. Dissais

Absents excusés : M. Fortrie, J.P. Aubrun
Absent : J.M. Petit

Ordre du jour :

- Bilan de notre action 2022 (rapide tour de table)
- Eléments chiffrés de 2022 (effectifs, subventions, budget) ;
- Compte rendu de l'AG de Niort, les brèves ;
- Calendrier 2023 ;
- Questions diverses ;
- Préparation de notre AG (accueil de F. Flandre, président du club de l'Etoile).

La séance est ouverte à 9h05.

Bilan :

Les manifestations ont pu reprendre le cours normal et c'est tant mieux. Les retours suite aux AG des clubs vont en ce sens. Malheureusement la participation est en baisse, les bénévoles de moins en moins mobilisés... et l'âge moyen augmente.

C'est la période des AG clubs. Léon et ou Jacky y assistent lorsqu'ils reçoivent une invitation. Tous les clubs n'invitent pas le CoDep...

Rapide tour de table :

Commission féminine :

Les relations sont toujours un peu difficiles avec le CoReg.

Commission tourisme :

Bernard souhaiterait travailler en binôme (présence à de nombreuses réunions).

Commission jeunes et familles : Sport pour tous

Ex. à Albert : chaque mardi : Albertcyclette : sortie clubs et associations (environ 120 personnes)

Effectifs, subventions, budget :

444 licenciés en 2022.

2023 : pour l'instant : 265 (250 renouvellements et 6 nouveaux licenciés) ; 12 clubs sont réaffiliés.

Le club de Talmas ne se réaffilie pas à la FFCT.

Budget : la trésorerie est bonne

aide aux clubs :

Beaucoup de clubs ne demandent pas l'aide au Conseil Départemental... Dommage !!!

Le club « Les marcassins d'Hornoy » : a reçu une subvention de 1000 euros pour l'école vélo. N'a pas invité le CoDep à son AG.

L'aide du CoDep sera augmentée en 2023 : 200 euros : ouverture de saison départementale
200 euros : concentration départementale
200 euros : organisation de l'Assemblée Générale du CoDep

Lors de notre réunion du 24 septembre 2022, nous avons décidé de ne plus accorder la gratuité aux féminines (inscription aux manifestations), nous réfléchissons, pour 2023, à un nouveau barème d'aide aux clubs organisateurs de manifestations).

L'Amicale des cyclo-cardiaques organise le 15 avril 2023 un parcours du coeur avec le cyclo club chaulnois. Les sapeurs pompiers participeront à cette manifestation. Une aide de 100 euros sera attribuée au club de Chaulnes et un don de 100 euros à l'amicale des cyclo-cardiaques.

Calendrier 2023 :

Nous fixons la date de la concentration départementale : 17 septembre 2023. Pas de club organisateur pour le moment...

25 juin 2023 : deux manifestations le même jour : Péronne et « Toutes et tous à Mers ». Nous décidons de reporter au 2 juillet la sortie « Toutes et tous à Mers ».

Point sur l'AG FFCT :

L'accent est mis sur « Sport Santé » et la professionnalisation. Léon fera un compte rendu à notre AG. (Jacky est déclaré à la Maison Sport et Santé de Corbie).

Questions diverses :

Assurance des randonnées permanentes : prise en charge par la FFCT.

Préparation de notre AG à l'Etoile :

Nous avons invité F. Flandre (président du club) pour finaliser l'organisation de notre AG :

Les personnalités sont invitées par le CoDep ; la feuille d'émargement par la secrétaire du CoDep.

A charge de Stell rando : inviter la municipalité (maire... adjoint, la presse) ; mettre une salle à disposition avec le matériel (table et chaises) ; mettre en place à l'extérieur les banderoles ; prévoir un pot d'accueil et un vin d'honneur ; accueil des clubs et personnalités.

Participation financière du CoDep : 200 euros.

Le club de l'Etoile souhaiterait des informations pour ses adhérents concernant les randonnées permanentes, Vivons Vélo, la fête du vélo....

Prochaine réunion : 11 mars 2023 : 14h Maison des Sports Amiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15

Le Président

La secrétaire



L. Payen



D. Dissais